PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 NOVEMBRE – 19h00 MAIRIE DE VILLEREVERSURE

(Convocation faite le 24 octobre 2024)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents:

Mmes Céline AZNAR, Marie-Pierre CHANEL, Raphaële FRISON, Danielle GUILLERMIN, Cécile PIERRE, Marianne BREVET

Ms Nicolas CLAIR, Jordan GIRERD, Frédéric WALLE, Daniel GAMEIRO, Jérôme CHURLET, Kévin FLAMANT :

Excusés:

Mme Chrystèle COURTHIAL M. Mathias LAUGIER;

Absents:/

Pouvoirs:

M. Mathias LAUGIER à M. Jordan GIRERD Mme Chrystèle COURTHIAL à Mr Jérôme CHURLET ;

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Quorum: 12 (atteint)

Ordre du jour de la séance :

- 1. Approbation du procès-verbal du CM du 14 octobre 2024 (annexe jointe)
- 2. Institution et vie publique Délégation du conseil municipal au Maire
- 3. Commissions Point sur les dossiers en cours
- 4. Questions diverses



OUVERTURE DE SÉANCE A 19H00

%

APPROBATION DU CONSEIL DU MUNICIPAL DU 14/10/2024

Point reporté, les élus n'ayant pas eu le document.

INSTITUTION ET VIE PUBLIQUE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de ses fonctions il a besoin que lui soit accorder une délégation afin de représenter la commune en justice, notamment pour des litiges concernant des dossiers d'urbanisme. Il est proposé au conseil municipal d'accorder la délégation suivante :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis comme suit : intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les domaines relevant de la compétence de la commune :

Devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ou qu'en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux ;

Devant l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance, que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ par affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder à M. le Maire cette délégation pendant toute la durée de son mandat et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délégation.

POINTS DIVERS

Commission scolaire: Danielle GUILLERMIN

Le cabanon du centre de loisirs a été démonté.

Des livrets « bien vivre ensemble » seront distribués dans les classes de CM1, CM2 et CE2 le 18 novembre. Un temps d'échange aura lieu avec le Maire et la presse.

Un temps d'échange a eu lieu avec le personnel de cantine ce lundi 4 novembre afin de préparer la réunion du 5 novembre qui aura lieu à la salle des fêtes entre les élus, les parents et le personnel. Le personnel demande que des sanctions soient prises contre les éléments perturbateurs.

M. le Maire indique que le règlement intérieur doit être revu par la commission scolaire pour être approuvé lors du conseil municipal du 17 décembre et appliqué dès janvier 2025. Il est rappelé que la cantine scolaire est un service facultatif des communes.

Une réunion aura lieu à l'antenne RASED mardi 5 novembre à 18h00 avec les élus des communes environnantes, les enseignantes spécialisées, la psychologue et l'inspectrice.

Commission Service à la population : Raphaële FRISON

L'élaboration du bulletin municipal est en cours.

Le repas des ainés qui a eu lieu le 26 octobre c'est bien passé. La distribution des colis pour les personnes n'ayant pu y assister aura lieu autour du 20 décembre. 8 colis seront distribués à la maison de retraite.

La subvention prévue en 2025 pour la bibliothèque sera probablement revalorisée.



Commission Cadre de vie : Nicolas CLAIR

Le dossier a été déposé le 30 octobre pour le projet de verger, 7 arbres ont été commandés.

Commission Travaux, Voirie: Jérôme CHURLET

Les travaux d'assainissement au hameau de Noblens ont débuté fin octobre.

La question se pose du devenir du projet d'aménagement de l'ancienne lagune. Il est décidé que ce projet ne sera pas soutenu par la commune car le cout serait trop élevé pour réaliser le projet initial et l'accès à la station n'est pas autorisé par Grand Bourg Agglomération.

Une réunion aura lieu avec la société de chasse pour voir s'ils pourraient récupérer le terrain.

Les décorations de Noël seront posées le 06 décembre, la dépose se fera le 17 janvier 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Kévin FLAMANT:

Près de la passerelle de Valuisant, un frêne menace de tomber sur la route, il faudrait prévoir de la couper. A voir si possible de la tronçonner lors de la location de la nacelle.

জন্জজন্জজন্জ SÉANCE LEVÉE A 19H45

CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Mardi 17 décembre 2024

	Le Maire	Le/La secrétaire de séance
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		